

*Initiatives ministérielles*

Rose, je dois lui dire que c'est une question de débat et qu'il n'y a pas de recours au Règlement.

Pendant que je suis debout, je sais que de telles questions sont importantes, mais j'invite tous les députés à manifester du respect envers l'institution et l'un envers l'autre.

**M. MacDonald:** Monsieur le Président, je tiens à ce que le compte rendu indique que ce député n'a fait allusion à personne à la Chambre et n'a accusé personne de racisme ou d'étroitesse d'esprit. Je ne prête d'intentions à aucun député. Je souhaite que le compte rendu fasse état de la réalité de la société canadienne d'aujourd'hui. Même si nous avons fait du chemin, il reste encore une longue route à parcourir.

Un bon gouvernement doit avoir ce point à son programme. Il doit veiller à ce que les normes du travail que les Canadiens veulent voir respectées, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, soient constamment améliorées.

Je rappelle simplement à tous les députés qui n'ont pas compris ou qui ne le savent pas, que l'iniquité a toujours fait partie de la vie au Canada depuis l'arrivée des premiers Européens. C'est un fait.

Cela ne veut pas dire que la société, en soi, est raciste, mais que parfois, le groupe majoritaire doit comprendre qu'il peut y avoir des obstacles à la participation des groupes minoritaires. Nous devons comprendre qu'il peut s'agir de barrières systémiques et que ces groupes minoritaires, même si nous ouvrons la porte toute grande à leur participation, n'auront peut-être pas l'impression que la porte est ouverte.

Ce projet de loi ne vise pas à tout refaire, mais à pousser un peu plus loin la loi déjà adoptée par la Chambre, pour en étendre l'application à plus d'industries dans le secteur privé et au secteur fédéral. C'est tout.

Il dit que les employeurs doivent reconnaître qu'il peut y avoir un déséquilibre sur le marché du travail. Nous ne voulons pas qu'ils fixent des quotas ou des objectifs numériques, car je n'approuve pas cette méthode. À ce jeu-là, les minimums deviennent des maximums. Le projet de loi cherche à montrer d'abord qu'il y a un problème et ensuite que l'industrie peut le régler elle-même. C'est tout ce qu'il vise à faire.

Si les députés viennent dans ma région ou celle de la députée de Halifax, dans notre coin de la Nouvelle-Écosse, ils verront qu'il y a des obstacles à la participation de bien des groupes. Les dirigeants d'une société ne devraient pas déclarer qu'ils veulent embaucher un candidat de race noire titulaire ayant fait des études universitaires, peu importe le niveau, pas plus qu'ils devraient dire qu'ils ne veulent absolument pas d'un employé de race noire possédant un diplôme universitaire.

• (1720)

Le projet de loi nous demande simplement d'examiner la situation de l'emploi dans la région où nous vivons. S'il est évident qu'il y a des obstacles visibles ou invisibles qui nuisent à l'intégration de certaines personnes au marché du travail, il faut

sciemment faire des efforts pour tenter d'abolir ces obstacles. C'est tout. Il n'est pas question de quotas. Je ne vois rien d'infâme dans ce projet de loi. On y dit simplement que le gouvernement croit que, là où il y a inégalité, il faudrait prendre des mesures pour corriger la situation, c'est tout. Voilà ce que prévoit le projet de loi pour les milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale.

Je ne suis pas de ceux qui croient qu'il faudrait imposer des quotas, car cela me semble fondamentalement injuste. Il arrive bien souvent que des gens soient embauchés ou nommés à un conseil, à cause d'un système, officiel ou non, de contingentement. Même s'ils sont les candidats les plus qualifiés pour l'emploi, leurs collègues auront plutôt tendance à les considérer comme des gens qui ont profité d'un avantage, grâce à leur race, leur sexe ou tout autre facteur.

Nous voulons abolir ces obstacles. C'est l'objectif que vise le projet de loi, où est énoncée la politique gouvernementale selon laquelle les employeurs devraient veiller à ce que leurs effectifs soient, dans la mesure du possible, représentatifs de la population active. Dans les régions où il y a une forte concentration de noirs originaires du Canada, il faut veiller à ce que ces gens fassent une demande d'emploi et soient embauchés dans la fonction publique fédérale, s'ils sont qualifiés.

Il faut surtout veiller à ce que toutes les candidatures soient examinées. Dans les faits, les femmes ont cessé de postuler des emplois non traditionnels dans la fonction publique, parce que leur candidature était trop souvent rejetée.

Si l'employeur est une société d'État ou un ministère fédéral qui a, comme politique, de favoriser une plus forte participation des femmes sur le marché du travail, par exemple, il envoie un message très clair aux femmes, qui ont alors la certitude que, si elles sont qualifiées, leur candidature sera évaluée en fonction de leurs compétences et non rejetée à cause de leur sexe.

La même chose vaut pour les noirs et les autochtones. Dans les circonscriptions où vivent un grand nombre d'autochtones, cela se reflète-t-il dans l'effectif des organismes fédéraux? Parfois oui, parfois non. Ce que vise à faire ce projet de loi, c'est reconnaître que, dans les régions où ces facteurs sont réels, on s'efforce de mettre en place un programme visant à encourager les membres des minorités visibles à participer. Voilà. C'est tout.

Il n'a pas pour objet d'ordonner à un employeur d'embaucher trois blancs d'ascendance gaélique, par exemple, ou une quinzaine de femmes. Tout ce qu'il dit, c'est ceci: «Nous voulons que vous soyez conscients de la façon dont vous menez votre entreprise et que vous essayiez d'encourager la participation de groupes minoritaires qui sont peut-être exclus depuis toujours.» Un point, c'est tout.

Je termine mes observations, car je sais que la députée de Halifax souhaite aussi prendre la parole. J'encourage les députés à modérer leurs propos. Je sais que je me suis plutôt emporté aujourd'hui. Je fais attention à ce que je dis ici, car j'ai beaucoup de respect pour le siècle que j'occupe. J'ai beau avoir des opi-